

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

- LIMITE DE ZONE
- ▨ ESPACES BOISÉS CLASSÉS EXISTANTS OU À CRÉER
-> article L113-1 et suivants du Code de l'Urbanisme
- ▨ EMBLEMES RÉSERVÉS (ER) au profit de la commune :
-> article L151-41 du code de l'urbanisme
- 1 - Aménagement du carrefour de la RD514/rue Morice 290 m²
- 2 - Réalisation d'un ouvrage pour les eaux pluviales 3460 m²
- 3 - Rétablissement du chemin entre la Basse Écarde et le Bourg 710 m²
- 3a 65 ml x 3m
- 3b
- 4 - Aménagement d'une voie cyclable, création de plantations et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales 4800 m²
- 5 - Création d'un accès au cœur d'ilot et aménagement paysager 500 m²
- 6 - Création d'un nouveau cimetière 4400 m²
- 7 - Création d'une voie cyclable rue de Dolton/RD37b et plantations de haies 640 ml x 5m 7a : 355 ml x 5m
- 7b : 355 ml x 5m
- 8 - Création d'une liaison entre la voie cyclable et la rue du nouveau lotissement 195 m²
- 9 - Aménagement de carrefour RD223/RD37b 35 m²
- 10 - Création de nouvelles sections de chemins pour la continuité du réseau pédestre dans le marais, entre le chemin de halage et la RD514 10a : 365 ml x 5m
10b : 300 ml x 7m
10c : 350 ml x 5m

▭ SECTEUR SOUMIS AUX O.A.P.
-> article L151-6 et suivants du code de l'urbanisme

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL, PAYSAGER ET/OU ÉCOLOGIQUE
repérés en application de l'article L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme
-> les représentations sont figuratives

- ▨ SECTEURS DE PARCS, JARDINS ET ESPACES VERTS À CONSERVER
- ▨ LISIÈRES URBAINES À PRÉSERVER
- ▨ VERGER
- ★ MARES (hors zones de marais)
- ▨ CONSTRUCTIONS
- MAILLAGE DE HAIES
- ARBRES REMARQUABLES
- MURS

POUR INFORMATION :

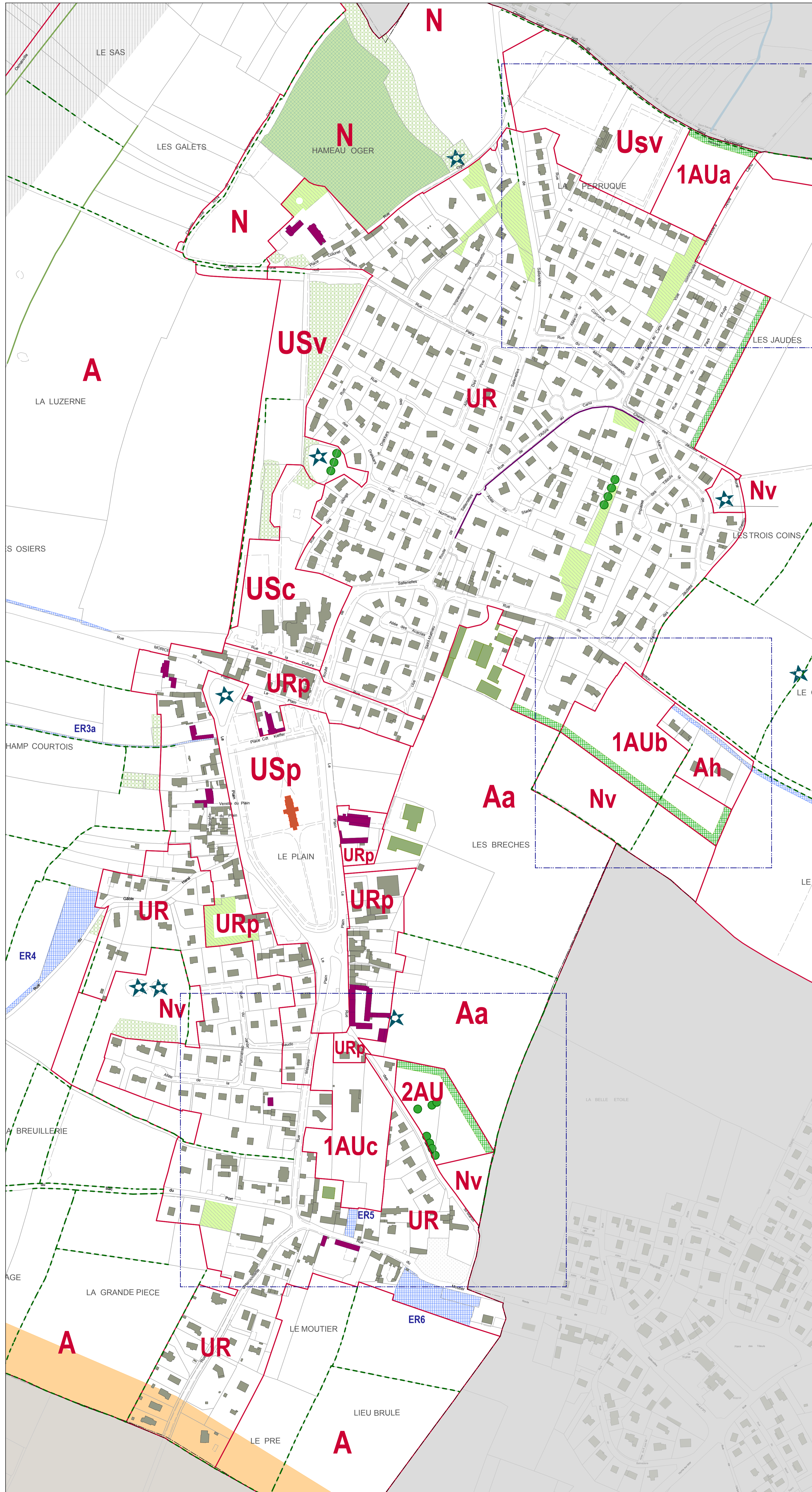
- ▨ SITE D'ACTIVITÉS AGRICOLES
- ▨ PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DE FORAGE IMMÉDIAT
-> voir les SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE
- ▨ PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DE FORAGE RAPPROCHÉ
-> voir les SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE
- ▨ PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DE FORAGE ÉLOIGNÉ
-> voir les SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE
- ▨ CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES par arrêté préfectoral du 15/05/2017 : - RD514 (catégorie 3 - 100m)
- ▨ ZONES DE RISQUES AUTOUR DE LA CANALISATION DE TRAPIL
- ▨ SITE D'ANCIENNES CARRIÈRES
- ▨ PÉRIMÈTRE IMPACTÉ PAR LE PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION MULTI-RISQUES DE LA BASSE VALLÉE DE L'ORNE
-> source : Préfecture du Calvados

NOTA : ZONE INONDABLE et réglementation applicable : consulter le PPR en application -> voir les SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

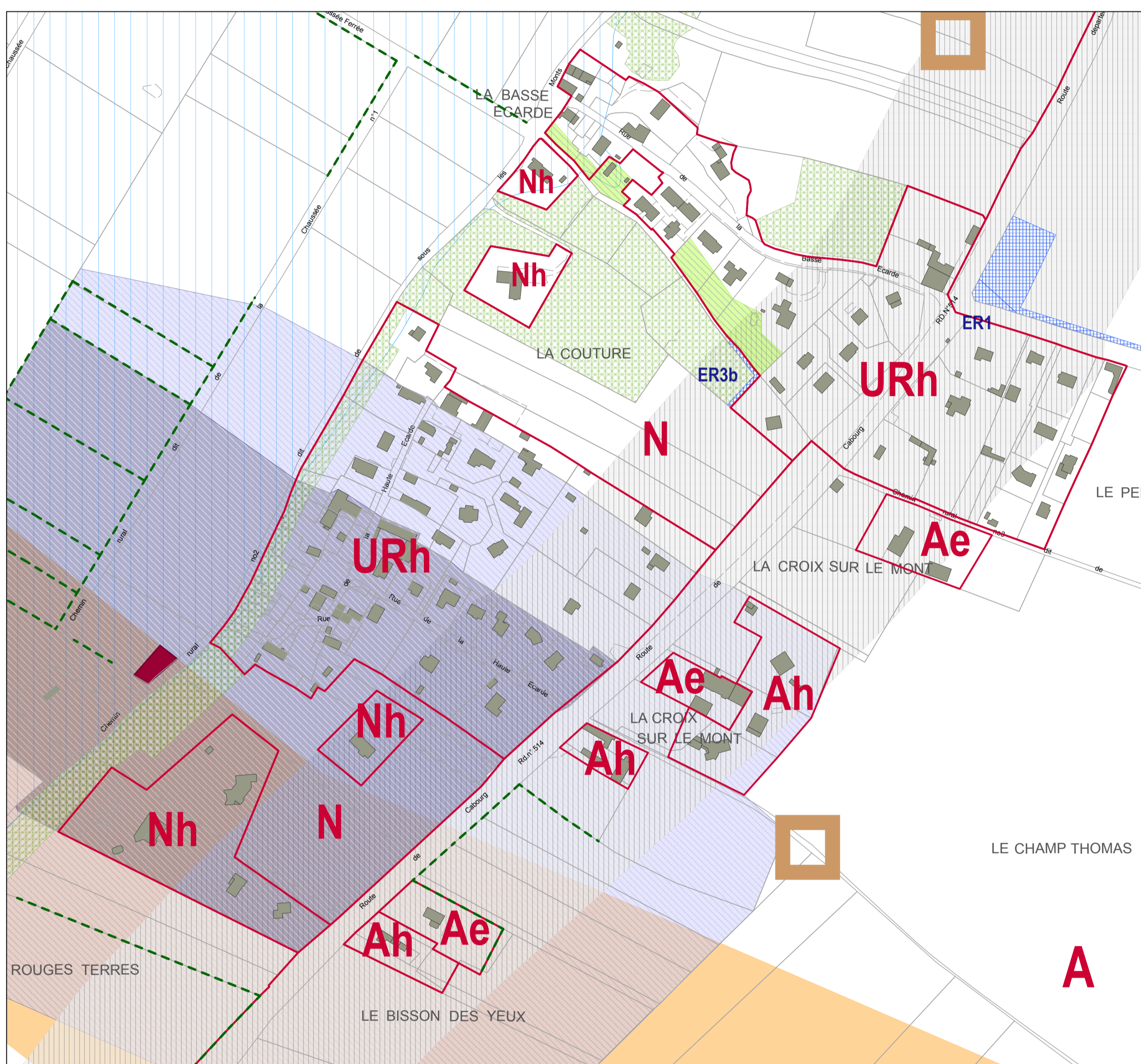
Les risques argiles, chutes de blocs, glissements de terrain et remontée de nappe phréatique sont représentés dans l'extrait ci-joint au 1/15 000e c'est-à-dire à une échelle adaptée à la précision des données.

N

Zoom sur le bourg



Zoom sur les Écades



PIÈCE N° **3c**

RÈGLEMENT GRAPHIQUE (EXTRAITS)

RÉVISION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal
en date du 12 avril 2021

le maire, Xavier MADELAINE

POS élaboration
PLU élaboration
Modification n°1
Modification simplifiée n°1

— approuvée le 07 septembre 1981
— approuvée le 02 mars 2007
— approuvée le 30/10/2009
— approuvée le 23/11/2015



ÉCHELLE 1:2500